



Co-financé par :



Fonds pour la biodiversité dans les Caraïbes (CBF) : Fonds pour faire avancer l'économie circulaire (AEC)
Appel à propositions (AP) 1

Critères d'évaluation des notes conceptuelles

Le présent document présente les critères convenus pour sélectionner les notes conceptuelles afin d'avancer vers l'étape de proposition complète en vue de l'obtention d'un financement au titre du Fonds AEC. Il sert de guide aux bénéficiaires potentiels du Fonds AEC, car il sera utilisé pendant le processus d'évaluation.



1. Identité du projet				
Titre du projet	Conformément à la soumission du demandeur			
Numéro du projet	Assigné par le Fonds AEC conformément à un protocole prédéterminé (p. ex. ACE_CFP1_CN001)			

2. Vérification de conformité				
Le formulaire de la note conceptuelle est-il complet conformément au modèle fourni ?	Oui		Non	
Le formulaire de la note conceptuelle a-t-il été soumis en anglais, en espagnol ou en français ?	Oui		Non	
Les annexes requises sont-elles jointes à la note conceptuelle ?				
Déclaration signée	Oui		Non	
Certificat d'enregistrement de l'organisme demandeur	Oui		Non	
États financiers vérifiés	Oui		Non	
Déclaration de consortium signée	Oui		Non	
Le demandeur est-il admissible ? (au moins une réponse OUI est requise)				
Organisations des Caraïbes et organisations basées hors de la région avec une expérience du travail dans les Caraïbes. Les organisations extérieures aux Caraïbes dotées d'une expérience/expertise technique doivent avoir un ou plusieurs partenaires locaux.	Oui		Non	
Organisations non gouvernementales (ONG)	Oui		Non	
Organisations communautaires (OC)	Oui		Non	
Organismes gouvernementaux / institutions publiques	Oui		Non	
Organisations régionales	Oui		Non	
Petites et moyennes entreprises (PME) du secteur privé des Caraïbes	Oui		Non	
Universités et autres institutions académiques	Oui		Non	
Consortium comprenant plusieurs organisations mentionnées ci-dessus qui promeut la collaboration et un impact accru en lien avec l'AEC.	Oui		Non	
La zone géographique proposée est-elle admissible ?				
Cuba, la Dominique, la République dominicaine, la Grenade, Haïti, la Jamaïque, Montserrat, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les Grenadines	Oui		Non	



2. Vérification de conformité				
<i>Dans le cas des projets qui incluent des activités à Cuba, les promoteurs de projet doivent être des institutions internationales dotées d'expérience dans la mise en œuvre de projets et d'autres activités conformément aux réglementations du gouvernement des États-Unis concernant Cuba.</i>	Oui		Non	
Le montant demandé correspond-il aux ressources disponibles du Fonds AEC ?				
<i>Montants des subventions compris entre 400 000 et 2 000 000 USD</i>	Oui		Non	
<i>Aborde clairement la question du cofinancement complémentaire des bénéficiaires.</i>	Oui		Non	
Le montant demandé s'aligne-t-il sur le domaine prioritaire (flux de déchets et secteurs) du Fonds AEC ? (au moins une réponse OUI est requise)				
<i>Systèmes de gestion intégrée des déchets solides</i>	Oui		Non	
<i>Gestion de l'abandon de déchets/des décharges à ciel ouvert</i>	Oui		Non	
<i>Plastiques agricoles</i>	Oui		Non	
<i>Textiles synthétiques</i>	Oui		Non	
<i>Industrie des soins personnels et des cosmétiques (emballages plastiques)</i>	Oui		Non	
<i>Secteur du transport (composantes des déchets solides)</i>	Oui		Non	
<i>Tourisme et loisirs côtiers/en mer</i>	Oui		Non	
<i>Déchets médicaux</i>	Oui		Non	
<i>Engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés (ALDFG)</i>	Oui		Non	
<i>Industrie du transport marin</i>	Oui		Non	
<i>Gestion des débris de catastrophes</i>	Oui		Non	
Le projet proposé est-il relatif à un ou plusieurs objectifs définis par le fonds AEC ? (au moins une réponse OUI est requise)				
<i>Prévention - Projets qui promeuvent et appliquent des principes pratiques de l'économie circulaire afin de minimiser et/ou de prévenir le rejet de déchets dans l'environnement marin.</i>	Oui		Non	
<i>Enlèvement - Projets qui promeuvent et appliquent des principes pratiques de l'économie circulaire afin d'éliminer des débris marins. Les projets qui incluent un processus faisant suite à l'enlèvement des déchets revêtiront un intérêt particulier pour le Comité du Fonds AEC (processus tels que la réutilisation, le recyclage, l'élimination correcte des déchets, la reconversion, etc.). L'objectif est que les déchets marins ramassés soient intégrés aux processus établis par les Stratégies TOR.</i>	Oui		Non	
<i>Connaissances et données - Appui à la génération de connaissances et de données sur les sujets de l'économie circulaire et de la pollution marine dans la région des Caraïbes.</i>	Oui		Non	



2. Vérification de conformité				
Pouvez-vous confirmer que le projet proposé (ou l'une de ses activités) ne figure PAS dans la Politique environnementale et sociale et la liste d'exclusion du CBF ?	Oui		Non	
Le projet proposé évite-t-il suffisamment les conflits d'intérêts potentiels avec les affiliés du CBF et/ou du Fonds AEC ?	Oui		Non	
Pour que la NC poursuive le processus d'évaluation, toutes les réponses de cette section doivent être « Oui ». Les notes conceptuelles qui obtiennent une réponse « NON » dans la présente section de conformité ne doivent pas passer aux étapes suivantes du processus d'évaluation.				

3. Critères liés à l'organisme demandeur			
Aspects de l'évaluation	Pondération	Points alloués	Note finale
REMARQUE : La pondération est prédéterminée et attribuée sur une échelle de 1 à 3 selon la pertinence du critère (1 - bonne pertinence ; 2 - forte pertinence ; 3 - aspect obligatoire)			
REMARQUE : La notation sur chaque aspect sera comprise entre 1 et 5, selon l'évaluation de la démonstration du critère effectuée par le bénéficiaire potentiel (avec : 1 - peu claire ou non satisfaisante, 2 - partiellement satisfaisante ; 3 - satisfaisante ; 4 - pleinement satisfaisante ; 5 - exceptionnelle)			
Le demandeur est une organisation caribéenne, au sens où il est enregistré dans les pays des Caraïbes du projet proposé, travaille actuellement dans les Caraïbes OU a correctement identifié un ou plusieurs partenaires locaux.	3		0
L'organisme demandeur a de l'expérience de la mise en œuvre de projets dans la zone géographique ciblée.	3		0
L'organisme demandeur a de l'expérience en lien avec l'intervention proposée dans le domaine de l'économie circulaire, de la gestion de la pollution marine et/ou de la gestion des déchets.	3		0
L'organisme demandeur a déjà géré des projets avec des budgets similaires au montant demandé.	3		0
L'organisme demandeur dispose des principes financiers, des systèmes et des contrôles internes/tenue de registres appropriés pour gérer le projet proposé.	2		0
L'organisme demandeur dispose des soumissions réglementaires, des positions d'endettement et des assurances appropriés pour gérer le projet proposé.	2		0
NOTE TOTALE Section 3 (Note max 80)			0



4. Critères liés à la démarche du projet			
Aspects de l'évaluation	Pondération	Points alloués	Note finale
<i>REMARQUE : La pondération est prédéterminée et attribuée sur une échelle de 1 à 3 selon la pertinence du critère (1 - bonne pertinence ; 2 - forte pertinence ; 3 - aspect obligatoire)</i>			
<i>REMARQUE : La notation sur chaque aspect sera comprise entre 1 et 5, selon l'évaluation de la démonstration du critère effectuée par le bénéficiaire potentiel (avec : 1 – peu claire ou non satisfaisante, 2 – partiellement satisfaisante ; 3 – satisfaisante ; 4 – pleinement satisfaisante ; 5 – exceptionnelle)</i>			
Le projet contribue aux indicateurs et aux cibles du Fonds AEC et obtient des résultats notables.	5		0
Le concept du projet présente une logique d'intervention claire et cohérente pour réduire et/ou éliminer les débris marins grâce à des interventions et des principes d'économie circulaire. Les propositions qui incluent des solutions en amont et un processus robuste et durable faisant suite à l'enlèvement des déchets revêtiront un intérêt particulier pour le Comité du Fonds AEC (processus tels que la réutilisation, le recyclage, l'élimination correcte des déchets, la reconversion, etc.).	3		0
Le concept du projet montre une durabilité et une viabilité financière à long terme qui s'étendent sur 3 ans au moins après la fin de la période de financement de la subvention.	2		0
Le concept du projet démontre clairement l'utilisation des principes de l'économie circulaire au travers d'interventions de projet qui obtiendront des résultats notables.	2		0
Le concept du projet définit des bénéfices pour des groupes vulnérables (p. ex. populations traditionnelles, travailleurs des déchets, femmes, jeunes) ou est axé sur les questions de genre et les perspectives des jeunes.	1		0
Le concept du projet poursuit, reproduit ou élargit une approche déjà mise à l'essai (dans la région/d'autres PEID/des pays en développement) qui a connu le succès ; ou montre clairement des synergies avec d'autres activités dans la région.	1		0
Le concept du projet crée de nouvelles capacités dans le secteur public, le secteur privé, les ONG et les OC de la région, qui contribueront à sa durabilité à long terme.	1		0
Le concept du projet inclut les intervenants ou les partenaires nécessaires au succès de sa mise en œuvre.	1		0
Le concept du projet soutient des politiques et des stratégies nationales.	2		0
Le concept du projet relie des actions sur le terrain avec d'autres activités régionales de plus haut niveau (p. ex. action politique, évolution des pratiques commerciales, mécanismes de financement durable) ou avec des initiatives internationales (instruments juridiquement contraignants sur la pollution plastique) dans le but de promouvoir un changement structurel et durable.	1		0



4. Critères liés à la démarche du projet			
Aspects de l'évaluation	Pondération	Points alloués	Note finale
Le concept du projet promeut des partenariats nationaux et/ou régionaux.	2		0
Le concept du projet tire parti d'autres ressources financières et techniques pour satisfaire et idéalement dépasser les exigences de cofinancement obligatoires pour les bénéficiaires du Fonds AEC.	2,5		0
Le concept du projet fournit une estimation de budget cohérente en ce qui concerne les activités du projet.	1		0
Le concept du projet fournit un calendrier qui s'aligne avec réalisme sur les exigences du Fonds AEC.	1		0
Le concept du projet évoque suffisamment les investissements dans : les équipements et l'infrastructure, la génération de données et de connaissances essentielles, le plaidoyer politique, la formation des consommateurs, etc.	1		0
Le concept du projet tient compte adéquatement des risques et des mesures d'atténuation dans les domaines environnementaux, sociaux et économiques.	1,5		0
Le concept du projet tient compte adéquatement des autres risques et mesures d'atténuation liés au projet.	1		0
NOTE TOTALE Section 4 (Note max 145)			0

NOTE TOTALE GÉNÉRALE (max 225) (ACE_CFP1_CN001)	0
% TOTAL GÉNÉRAL (ACE_CFP1_CN001)	0,00